

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité\* Travail\* Progrès**



**DECLARATION N° 3**

**DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**  
**SUR LE COVID-19**

---

**LUE PAR MONSIEUR Clément MOUAMBA,**  
**PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

---

**Brazzaville, siège de la Primature, le 18 mars 2020**

Ce jour, 18 mars 2020, deux nouveaux cas de Covid-19 ont été confirmés sur le territoire national.

Il s'agit :

- d'un ressortissant américain, âgé de 37 ans, arrivé le 08 mars 2020 à Brazzaville,
- et d'un ressortissant congolais, âgé de 46 ans, arrivé le 12 mars 2020 à Brazzaville.

Tous deux, en provenance de Paris, ont observé le confinement à domicile. Ils ont saisi les services de santé dès la manifestation des premiers signes.

Le traçage et la recherche des sujets contacts sont en cours.

Au regard de ces éléments nouveaux et sur instruction du Président de la République, Chef de L'Etat, le Gouvernement a pris les mesures complémentaires suivantes :

1. la fermeture des lieux de culte ;
2. la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur tant publics que privés ;
3. la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et des établissements communément appelés VIP et Caves ;
4. l'interdiction des réunions ou rassemblements de plus de 50 personnes ;

5. la célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les évènements familiaux ( mariages, veillées mortuaires, etc.).

Ces mesures sont valables trente (30) jours, à compter du 19 mars 2020. Elles sont reconductibles en cas de besoin.

Fait à Brazzaville, le 18 mars 2020

**Le Gouvernement**